



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des Populations
Environnement**

Nice, le **09 NOV. 2020**

**RÉCÉPISSÉ N° 16518
de changement d'exploitant concernant l'installation de stockage de déchets inertes
située au lieu-dit « La Roque », à Roquefort-les Pins**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, livre V, titre Ier, l'article R.512-68,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2014 autorisant l'entreprise Jean SPADA à exploiter une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « La Roque », dans la commune de Roquefort-les-Pins,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2016 portant dérogation à l'interdiction de destruction, de perturbation et d'altération d'habitats d'espèces animales et végétales protégées dans le cadre de l'extension de l'installation de stockage de déchets inertes de l'entreprise Jean SPADA,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n° 16280 du 6 mars 2020,

DONNE RÉCÉPISSÉ

à M. Gérard COMTE, agissant en qualité de président de la SAS LA ROQUE dont le siège social est situé 81, route de Grasse – 06330 Roquefort-les-Pins, de sa déclaration en date du 29 juillet 2020 par laquelle il porte à notre connaissance que ladite société devient exploitante de l'installation de stockage de déchets inertes sise au lieu-dit « La Roque », à Roquefort-les-Pins, en lieu et place de l'entreprise Jean SPADA, en vertu d'un acte de cession du 25 juin 2020 prenant effet au 1^{er} juillet 2020.

La SAS LA ROQUE est tenue de se conformer aux dispositions des arrêtés préfectoraux susvisés qui réglementent l'exploitation de l'installation.

Conformément à l'article R.512-68 du code de l'environnement, le présent récépissé est délivré sans frais.

La directrice départementale de la protection
des populations – Alpes-Maritimes

Dr. vre Véronique FAJARDI